



Réseau  
Hospitalier  
Neuchâtelois

## COMMUNICATION

Maladière 45  
2000 Neuchâtel  
hne.communication@rhne.ch  
tél. 032 713 30 44

COMMUNICATION AUX MEDIAS

# Assouplissement du régime des visites sur les sites du Locle et du Val-de-Ruz

**Face à la baisse du nombre de cas de COVID-19, le RHNe procède ce mercredi à un élargissement du droit de visite pour les proches des patients de réadaptation. Pour les soins aigus, les restrictions subsistent au minimum jusqu'au 8 juin.**

Le 11 mars dernier, le RHNe interdisait les visites sur ses différents sites pour protéger ses patients et ses collaborateurs d'une contamination par le COVID-19. Au vu de l'évolution favorable de l'épidémie, l'institution a assoupli le régime des visites dès le 14 mai à la maternité. Le conjoint peut à nouveau rendre visite à la maman et au bébé mais sans la fratrie ni d'autres accompagnants. Il peut accompagner la future maman pour les examens prénataux, les échographies et les contrôles. Il peut bien sûr être présent pour l'accouchement, comme cela a toujours été le cas.

La deuxième étape de l'élargissement des visites a lieu ce mercredi 20 mai. Les patients des sites de réadaptation du Locle et du Val-de-Ruz pourront recevoir la visite d'un proche par jour pour une durée de 1 heure entre 16h et 18h. Chaque visiteur devra porter un masque de protection et se désinfecter les mains. Les masques en tissu ne sont pas admis. A La Chrysalide, l'équipe médico-soignante définira les modalités de visite en fonction de l'état du patient. Sont autorisées les visites des parents du premier degré sauf situation familiale particulière.

Pour les soins aigus, les restrictions actuelles subsistent au minimum jusqu'au 8 juin, date prévue pour le 3<sup>e</sup> élargissement du droit de visite. Les exceptions actuelles restent valables pour les patients qui viennent en consultations ou en traitement en oncologie, obstétrique, neurologie ou s'il doit être accompagné en raison de son état de santé. Les équipes médicales et de soins peuvent autoriser la visite d'un patient lorsqu'elles le jugent nécessaires.

Le RHNe en appelle à la responsabilité de chacun pour aider à protéger les patients et les soignants. Il est demandé aux familles de s'organiser pour ne pas se présenter à plusieurs au moment des visites. Les équipes médicales et de soins sont légitimes pour demander à des visiteurs de quitter une chambre si le nombre de personnes présentes est trop important.

Neuchâtel, le 20 mai 2020

**Le service communication répond à vos questions au 032 713 30 44.**